

Que contient notre poubelle ?

Toujours trop d'ordures ménagères

Déchets produits par les Français en 2019

Selon l'enquête Collecte menée par l'ADEME, les Français ont produit, en 2019 :

- **43 % d'ordures ménagères (déchets non triés)** qui finissent incinérés ou mises en décharge
- **14 % de déchets triés** pour être recyclés (emballage, verre, papiers, textiles...)
- **38 % de déchets apportés en déchèterie** pour être recyclés en majorité
- **5 % de collecte des déchets verts de jardin**

Les objectifs en France

Les lois de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et Anti-gaspillage pour une économie circulaire fixent les objectifs suivants :

- - **15 %** de déchets ménagers en 2030 (par rapport à 2010)
- - **50 %** de déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010)
- **65 %** des déchets orientés vers le recyclage en 2025

Des « intrus » qui pourraient être valorisés

Notre poubelle d'ordures ménagères

Selon la campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés menée par l'ADEME selon la méthode MODECOMTM en 2017, notre poubelle d'ordures ménagères contient :

- **35 % de papiers et emballages : triés dans les bacs ou points d'apport volontaire**, ils sont recyclés en nouveaux produits.
- **27 % de déchets alimentaires : compostés ou déposés dans la poubelle organique**, ils sont valorisés en engrais et/ou en biogaz. En ajoutant les autres déchets putrescibles (végétaux, papiers souillés) c'est même 38 %.
- **5 % de déchets bénéficiant de filières dédiées, 14 % de textiles sanitaires et 19 % de déchets autres** (pots en terre, éléments fins inférieurs à 8 millimètres, autres déchets hors filières dédiées...) : **rapportés aux bons endroits**, ils sont valorisés ou traités de manière adaptée :
 - vêtements, linge et chaussures dans les bornes textiles,
 - petits électroménagers, piles et ampoules, dans les magasins,
 - médicaments à la pharmacie...

Trop de produits à usage unique

- Couches, lingettes, mouchoirs en papier, essuie-tout souillés...
- Vaisselle jetable (couverts, bouteilles, assiettes...)
- Barquettes alimentaires de plats préparés
- Gadgets en plastique
- Etc.

Comment faire mieux ?

1. **Réduire tous les gaspillages**, notamment le gaspillage alimentaire à l'origine de 11,5 % des déchets.

2. **Consommer autrement** : acheter en vrac, privilégier les éco-recharges, limiter les produits en plastique et les produits jetables...
3. **Trier les papiers et les emballages** pour qu'ils soient recyclés.
4. **Trier les déchets verts et alimentaires** pour les mettre dans son compost ou via une collecte séparée.

Pour aller plus loin

Pour savoir comment trier vos déchets : quefairedemesdechets.ademe.fr

Retrouvez l'ADEME sur [X \(anciennement Twitter\)](#) et [YouTube](#)

Infographie réalisée par l'agence Giboulées pour l'ADEME et le gouvernement français, novembre 2023 (010910). Collection ADEME : Clés pour Agir